

Mesdames Messieurs les membres
Association ESPACE
40 rue Périer
45200 MONTARGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association ESPACE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels intitulée « changement de méthodes comptables » présentant l'impact du changement des règles de comptabilisation entraîné par la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2020, des règlements ANC 2018-06, ANC 2019-04 ainsi que l'instruction M22 BIS.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Sandillon,
Le 1^{er} juin 2021

Pour la SAS BP Expertise et Conseils
Denis BRUNEAU



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Orléans

143 allée du Bois Vert - 45640 SANDILLON
SAS BP Expertise et Conseils au capital de 4000 Euros - R.C.S. Orléans B 501 597 876 – Siret 501 597 876 00058
N° intracommunautaire FR485015978760025

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	24 130	23 048	1 081	1 850
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 092	14 808	2 284	1 137
	Autres immobilisations corporelles	295 667	257 343	38 324	52 007
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 440		8 440	9 643	
	TOTAL (I)	345 329	295 200	50 129	64 636
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 075		1 075	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				8 225
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	105 070		105 070	177 275	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 434 024		1 434 024	1 287 611	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	187		187	1 397
	TOTAL (II)	1 540 356		1 540 356	1 474 508
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 885 685	295 200	1 590 485	1 539 144
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				9 643
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 710	14 002
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	8 292	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	61 650	61 650
	Réserves pour projet de l'entité	411 783	364 297
Autres			
Report à nouveau	(6 847)	(45 244)	
Excédent ou déficit de l'exercice	97 389	159 987	
	Total des fonds propres (situation nette)	636 999	582 231
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	14 242	19 266
	Provisions réglementées		254 971
	Total des fonds propres	651 241	856 469
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	219 423	414 488
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	642 260	414 488
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	75 170	55 918
	Total des provisions	75 170	55 918
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 500	57 524
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	173 033	154 669
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 282	78
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	221 815	212 270
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 590 485	1 539 144
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	97 389,41	159 987,26
	(1) Dont à moins d'un an	221 815	212 270
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	920	10 025
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 684 731	1 751 938
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	20	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 604	808
Utilisations des fonds dédiés	222 429	200 049	
Autres produits	22	97	
	Total des produits d'exploitation	1 913 726	1 962 917
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 000 371	735 291
	Aides financières	57 990	
	Impôts, taxes et versements assimilés	73 411	62 128
	Salaires et traitements	176 770	354 405
	Charges sociales	316 724	292 680
	Dotation aux amortissements et dépréciations	30 499	24 566
	Dotation aux provisions	19 252	13 871
	Reports en fonds dédiés	152 607	324 493
Autres charges	341	339	
	Total des charges d'exploitation	1 827 965	1 807 773
	RESULTAT D'EXPLOITATION	85 760	155 144

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		85 760	155 144
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	678	934
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	678	934
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		678	934
RESULTAT COURANT avant impôts		86 439	156 078
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	250	
	Sur opérations en capital	10 701	46 619
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	10 951	46 619
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		23 933
	Sur opérations en capital		18 777
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		42 710
RESULTAT EXCEPTIONNEL		10 951	3 909
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 925 355	2 010 471
TOTAL DES CHARGES		1 827 965	1 850 484
EXCEDENT ou DEFICIT		97 389	159 987
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : Association ESPACE CONSO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de **97 389** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Présentation de l'entité

L'association ESPACE, créée le 21 septembre 1998, s'est fondée sur une pratique de l'accueil inconditionnel de son public. L'ensemble de ses services a été conçu pour que chacun puisse maintenir un lien avec son environnement et conserver ses droits.

Cette approche s'appuie sur la conviction de ses fondateurs que l'inclusion sociale des personnes exige une adaptation des prestations sociales et médico-sociales. Ainsi, l'un des mots d'ordre de l'association est de s'adapter à chaque personne et à chaque situation.

Initialement, l'association ESPACE s'adressait à des personnes marginalisées par des consommations de produits psychoactifs qui ne fréquentaient pas les dispositifs médico-sociaux existants. L'objectif était de leur proposer un accompagnement social et professionnel dans une perspective d'accès aux soins et de maintien des droits.

Très rapidement, un Programme d'Echange de Seringues (PES), financé par l'ARS, est ouvert pour permettre aux usagers de drogues d'avoir accès à du matériel stérile sur un lieu fixe, anonyme et gratuit, dans le but d'enrayer les épidémies de maladies inhérentes aux consommations à risques de drogues.

Cela a permis de réelles améliorations des conditions de vie et de santé des usagers de drogues (nette diminution des overdoses, meilleur accès au système de soins, maintien des droits).

Un an plus tard, l'association décide de se diversifier en ouvrant un service d'insertion à destination des bénéficiaires de minima sociaux (demandeurs d'emploi longue durée, RMI puis RSA). L'association peut ainsi mettre au service de ce public ses compétences en matière d'accompagnement (social, psychologique et professionnel). Cela a par ailleurs permis de mixer les profils des personnes accueillies, évitant ainsi une stigmatisation.

Règles et Méthodes Comptables

L'association propose aussi dès 2000 des actions de formation à destination des professionnels, des élus et du grand public sur l'ensemble des thématiques qu'elle traite (addiction, insertion, sexualité...). A ce titre, elle est agréée centre de formation.

Enfin, elle met en place des actions de prévention sur la sexualité et les addictions en milieu scolaire en proposant une méthode d'intervention originale basée sur le renforcement des compétences psychosociales.

Le service propose, en outre, une action de RdR auprès des personnes prostituées sur tout l'Est du Département du Loiret.

Grâce à la légalisation de la politique réduction des risques, le PES devient Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) en 2006.

Depuis 2009 l'association permet à toute personne accompagnée de bénéficier d'une domiciliation.

En 2011, l'association ouvre son Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) destiné aux usagers de drogues souhaitant accéder aux soins.

Pour compléter le dispositif du CSAPA, la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) voit le jour en 2013.

L'association s'enrichit de 2 nouveaux services en 2016 :

- la RdR à Distance pour envoyer gratuitement sur la région Centre Val de Loire du matériel par voie postale.
- le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) pour le VIH, les hépatites virales et les IST, accessible à tout public.

En 2017, un Centre de Vaccination tout public a ouvert ses portes au sein de l'association. Ainsi, l'association a vu ses prérogatives renforcées, ses missions et son public s'élargir.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2020** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes:

- règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes;
- du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et Méthodes Comptables

Changement de méthodes comptables

L'application pour la première fois des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 ainsi que de l'instruction m22 bis, à compter du 1er janvier 2020, entraîne des changements de règles de comptabilisation.

Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique "engagements à réaliser" pour un montant de 324 493 euros figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique "reports en fond dédiés" pour un montant de 149 582 euros en 2020.

Les éléments figurant en 2019 dans la rubrique "report des ressources non utilisées" pour un montant de 200 049 euros en 2019 figurent au niveau de l'exploitation dans la rubrique "utilisation des fonds dédiés" pour un montant de 222 429 euros en 2020.

Les provisions pour renouvellement d'immobilisations constatées jusqu'en 2019 dans un compte 142 sont désormais constatées dans un compte 1921 "fonds dédiés à l'investissement". Le tableau des provisions fait donc apparaître une reprise de 254 971 euros non constatée par une reprise de provision mais ces fonds sont désormais suivis dans le tableau des fonds dédiés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une comptabilisation en provisions.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées en raison de leur caractère non significatif.

L'association a bénéficié de 75 heures de bénévolat au titre de l'exercice 2020 soit une valorisation à 761.25 €.

Information sur les rémunérations des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif ne sont pas rémunérés.

Annexe Covid 19

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'association, malgré les différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, n'a pas constaté de réduction d'activité.

Continuité d'exploitation

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	23 914		216			24 130
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 914		216			24 130
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels	15 085		2 007			17 092
Instal., agencement, aménagement divers	65 188					65 188
Matériel de transport	114 531					114 531
Matériel de bureau, informatique et mobilier	106 653		9 295			115 948
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	301 457		11 302			312 759
FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 643				1 203	8 440
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 643				1 203	8 440
TOTAL	335 014		11 518		1 203	345 329

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	22 064	985		23 048
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 064	985		23 048
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 949	860		14 808
	Autres instal., agencement, aménagement divers	56 957	2 400		59 357
	Matériel de transport	78 926	15 586		94 512
	Matériel de bureau, mobilier	98 482	4 992		103 474
	Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 314	23 838		272 152	
TOTAL		270 378	24 822		295 200

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	254 971		254 971	
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	254 971		254 971	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	55 918	19 252		75 170
	Pour impôts				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 918	19 252		75 170
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		310 889	19 252	254 971	75 170
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		19 252		

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 440		8 440
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	97 687	97 687	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 383	7 383	
Charges constatées d'avances	187	187		
TOTAL DES CREANCES		113 697	105 257	8 440
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	43 500	43 500		
	Personnel et comptes rattachés	71 135	71 135		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 777	79 777		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 121	22 121		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	5 282	5 282		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		221 815	221 815		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		187	187
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		187

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	14 002			8 292	5 710
Fonds propres avec droit de reprise			8 292		8 292
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	61 650				61 650
Réserves pour projet de l'entité	364 297		47 754	268	411 783
Autres réserves					
Report à nouveau	(45 244)	52 717	28 302	42 622	(6 847)
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	27 539	107 270		75 788	59 021
Excédent ou déficit de l'exercice	159 987	(159 987)	97 389		97 389
Situation nette	582 231		181 737	126 969	636 999
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	19 266		5 677	10 701	14 242
Provisions réglementées	254 971			254 971	
TOTAL	856 469		187 414	392 642	651 241

Variation des Fonds Dédiés

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						(422 837)	
Cf.état Fonds dédiés	669 460	152 607	179 807			642 260	168 747
Contributions financières d'autres org. Dons							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	669 460	152 607	179 807			642 260	168 747

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CSAPA CNR 2016 FORMATION INITIATION LOG	415			415
CSAPA CNR 2016 FORMATION INITIATION LOG	1 200			1 200
CSAPA CNR 2017 ACHAT ARMOIRE	23	23		
CSAPA CNR 2017 RECRUTEMENT MEDECIN	3 037			3 037
CSAPA CNR 2018 EVALUATION	157			157
CSAPA CNR 2018 ANTIDEMARRAGE/ETHYLOTEST	29 000	1 560		27 440
CSAPA CNR 2018 COMMUNICATION	3 937	1 964		1 973
CSAPA CNR 2019 CLIMATISEUR	698	698		
CSAPA CNR 2019 DEMARCHE QUALITE	20 000			20 000
CSAPA CNR 2019 RENFORCEMENT CJC	30 000			30 000
CSAPA CNR 2020 FORMATION ANALYSE PRACTIQUE			4 488	4 488
CSAPA CNR 2020 SURCOUT COVID 2021			15 000	15 000
CSAPA CNR 2020 SURCOUT COVID 2020/DISTRIB			177	177
CSAPA CNR 2020 SURCOUT COVID 2020/PORTE			290	290
CAARUD CNR 2016 MATERIEL TRANSPORT	550	550		
CAARUD CNR 2017 BLOUSONS	275			275
CAARUD CNR 2017 SACS A DOS	99			99
CAARUD CNR 2017 MAINTENANCE/SECURITE	5 125	5 125		
CAARUD CNR 2018 FORMATION GITT	456			456
CAARUD CNR 2018 FORMATION PAS	1 300			1 300
CAARUD CNR 2018 SPRAYS NALSCUE	90	90		
CAARUD CNR 2018 MATERIEL PES	2 500	1 081		1 419
CAARUD CNR 2018 FORMATION RDR	1 056			1 056
ASSO CNR 2018 PROJET TABAC	82 239	82 239		
ASSO CNR 2018 TELEMEDECINE	1 140			1 140
CAARUD CNR 2019 APPUI FINANCIER	15 000			15 000
CAARUD CNR 2019 APPUI FINANCIER	45 000	15 000		30 000
CAARUD CNR 2019 MATERIEL RDRD	4 488			4 488
ASSO CNR 2019 SCOLAIRE	19 895	19 895		
ASSO CNR 2019 PROJET SCOLAIRE	26 808	12 767		14 041
ASSO CNR 2019 TABAC	120 000	29 478		90 522
ASSO CNR 2020 PFSP 2020			22 343	22 343
ASSO CNR 2020 SCOLAIRE 01 A 09/2020			17 463	17 463
CAARUD CNR 2020 SURCOUT COVID 2020			907	907
ASSO CNR 2020 PFSP 2021			22 343	22 343
ASSO CNR 2020 PUBLIC VULN 2021			1 571	1 571
CAARUD CNR 2020 SURCOUT COVID 2021			15 000	15 000
ASSO CNR 2020 PUBLIC VULN 2022			50 000	50 000
CSAPA CNRI VEHICULE 2018	10 915	4 429		6 485
CSAPA CNRI PPD 2018	1 500			1 500
CSAPA CNRI 2018 FRAIS DOSSIER	750			750
CSAPA CNRI 2018 GARANTIE	6 982			6 982
CSAPA CNRI 2018 HYPOTHEQUE	12 500			12 500
CSAPA CNRI 2018 FRAIS NOTAIRE	14 400			14 400
CSAPA CNRI 2018 AIDE DEMENAGEMENT	10 078			10 078
CSAPA CNRI 2018 HONORAIRES ARCHITECTE	39 050			39 050
CSAPA CNRI 2019 SERVEUR INFO	13 968	4 908		9 060
CSAPA CNRI 2019 PROVISION PPI	8 000			8 000
CAARUD CNRI 2016 ALARME	4 000			4 000
CAARUD CNRI 2018 DISTRIBOX	15 000			15 000
CAARUD CNRI 2018 AIDE DEMENAGEMENT	10 078			10 078

Fonds dédiés

CAARUD CNRI 2018 HONORAIRES ARCHITECTE	50 983			50 983
CAARUD CNRI 2018 FRAIS DOSSIER BANCAIRE	750			750
CAARUD CNRI 2018 CAUTION BANCAIRE	6 982			6 982
CAARUD CNRI 2018 CAUTION BANCAIRE	1 500			1 500
CAARUD CNRI 2018 HYPOTHEQUE	12 500			12 500
CAARUD CNRI 2019 VEHICULE	12 636			12 636
CAARUD CNRI 2019 INVESTISSEMENT PPI	8 000			8 000
CAARUD CNRI 2020 ACHAT TABLETTE			883	883
CAARUD CNRI 2020 MOBILIER CHAISES			165	165
CAARUD CNRI 2020 MOBILIER TABLES			1 207	1 207
CAARUD CNRI 2020 DESTRUCTEUR			769	769
CAARUD CNRI 2018 FRAIS NOTAIRE	14 400			14 400
Totalisation	669 460	179 807	152 607	642 260

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	5 900	5 850	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	5 900	5 850	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	5 900	5 850	100,00	100,00				

Effectif moyen

		31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		8	
	Professions intermédiaires			
	Employés		14	
	Ouvriers			
	TOTAL		22	

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	ASSO	CAARUD	CSAPA	CEGIDD		
Résultat comptable (a)	97 389	1 190	(4 432)	71 269	29 362		
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	97 389	1 190	(4 432)	71 269	29 362		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ 12 459 -	+ -	+ 5 633 -	+ 6 826 -	+ -	+ -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ - 1 842	+ -	+ - 1 842	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	108 006	1 190	(641)	78 095	29 362		